



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 29 février 2024 par le Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant l'arrêté royal 29 juin 2003 relatif à la formation des conducteurs d'unités de transport transportant par la route des marchandises dangereuses autres que les matières radioactives', portant le numéro 75.762/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 1^{er} mars 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.